



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Annexe n° C2024-29-SEDIF au procès-verbal

Objet : Approbation du contrat-cadre de prêt LD 2181 (2024) de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5211-1 à L. 5211-63,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2031 approuvé par délibération n° C2021-35 du 16 décembre 2021, mis à jour pour la seconde fois et renommé Plan Stratégique d'Investissement (PSI) par délibération n° C2023-26 du 21 décembre 2023,

Considérant les perspectives de besoin de financement pour la période couverte par le PSI,

Vu la pertinence, pour le Syndicat, de recourir à des enveloppes de prêt pluriannuelles pour couvrir les besoins de financement de ses investissements pour les exercices à venir,

Vu le contrat-cadre de prêt proposé par la Banque de Développement du Conseil de l'Europe pour une enveloppe de cent quarante millions d'euros (140 000 000 €), dont les principales caractéristiques seront à définir lors de chaque tirage parmi les suivantes :

Période de mobilisation	5 ans - jusqu'au 31/12/2029
Périodicité	Trimestrielle ou semestrielle pour les intérêts et pour le capital
Mode d'amortissement	Linéaire ou in fine (in fine seulement pour les durées courtes, jusqu'à 5 ans)
Durée d'amortissement	Au choix jusqu'à 20 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe ou taux variable (Euribor + marge) au choix au moment de la mobilisation de chaque tranche. Taux proposé au moment de la demande de tirage. Cotations indicatives disponibles à tout moment sur demande.
Floor (taux variable plancher)	Floor à 0% (Euribor + marge). Un floor à 0% pour le taux variable signifie que si la détermination de celui-ci conduit à un taux négatif, alors le taux appliqué sera égal à 0%.
Remboursement anticipé	Possible à date de paiement des intérêts, moyennant le paiement d'une indemnité.
Commission d'engagement (ou commission de non-utilisation)	Pas de commission d'engagement
Commission d'instruction	Pas de commission d'instruction

Entendu les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 présentées par le Président du Syndicat lors de la présente séance,

Vu le projet de contrat-cadre de prêt LD 2181 (2024),

A l'unanimité,

DELIBERE

- Article 1 approuve et autorise la signature du contrat-cadre de prêt LD 2181 (2024) portant sur une enveloppe pluriannuelle de cent quarante millions d'euros (140 000 000 €), mobilisable par tranches jusqu'au 31 décembre 2029, proposé par la Banque de Développement du Conseil de l'Europe,
- Article 2 autorise la mise au point et la signature par le Président des tirages par tranches, dans la limite des crédits ouverts annuellement au budget, selon les principes fixés par la délibération n° C2024-21 du Comité du 20 juin 2024 portant délégation d'attribution au Président,
- Article 3 dit que la recette correspondante sera imputée sur le budget d'investissement des exercices concernés, au chapitre 16.

Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **25 NOV. 2024**

Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe



S. CHICOISNE



Le Président

40511

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Le jeudi 21 novembre 2024 à 10 heures, se sont réunis à l'Hôtel de Poulpry, Maison des Polytechniciens, 12 rue de Poitiers - 75007 Paris, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 67 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 14 novembre 2024, 8 ayant par ailleurs donné pouvoir.

Etaients présents :

Mme DUMEIGE-KERBRAT (Auvers-sur-Oise), **M. DAGONET** (Béthemont-la-Forêt), **M. COURTOIS** (Mériel), **M.EON**, (Méry-sur-Oise), **M. MACE** (Villiers-Adam), **M. SEGUIN** (communauté d'agglomération Paris-Saclay), **Mme LEMERCIER**, **M. PHILIPPON** (communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne), **Mmes BENATTAR** et **MICHEL**, **MM ABEHASSERA**, **GONTIER**, **LEVILAIN**, **REVEILLERE**, **SEMPERE** et **STREHAIANO** (communauté d'agglomération Plaine Vallée), **MM SELOSSE**, **LASSONDE** et **GREZE** (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), **M. HAUDRECHY** (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), **Mmes JEZEQUEL** et **TROUZZIER-EVEQUE**, **MM ARES**, **AUDEBERT**, **BLANCHARD**, **DERCHE**, **LE DUS**, **MESSAOUDI** et **WALTER** (communauté d'agglomération Val Parisis), **Mme PELLETIER-LE BARBIER**, **MM CURTI** et **LE PIVAIN** (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), **MM BAGUET**, **BISSON**, **SANTINI**, **MARSEILLE**, **FORTIN** et **ROCHE** (Grand Paris Seine Ouest), **Mme FALGUIERES**, **MM PANETTA**, **DELL'AGNOLA** et **HOURDEAU** (Grand Orly Seine Bièvre), **BAILLY**, **BELOT**, **CONNAN**, **DEFRAUX**, **GUNESLIK**, **MILOTI** et **SAMBOU** et **SARDA** (Grand Paris - Grand Est), **M. DELLA MUSSIA** (Grand Paris Sud Est Avenir), **Mme DESCHIENS**, **M. GAHNASSIA** (Paris Ouest La Défense), **M.GAULON** (Paris Terres d'Envol), **Mmes SAUSSEREAU**, **PEREZ**, **TOLLARD**, **MM BEGAT**, **MIROUDOT**, **PEREZ** et **EYCHENNE** et **WEIL** (Paris-Est-Marne & Bois), **Mmes DEFFAIRI-SAISSAC**, **DELBOSQ** et **LE MOAL**, **M. HANOTIN** (Plaine Commune), **Mme FIGUERES** (Vallée Sud Grand Paris).

Le Comité a désigné **M. STREHAIANO**, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pouvoirs :

Pouvoirs	N° affaire
Philippe BARAT, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis à Philippe AUDEBERT, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis	Toutes
Jean-Michel BLUTEAU, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est, à Didier BELOT, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est	Toutes
Delphine FENASSE, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Dina DEFFAIRI-SAISSAC, déléguée titulaire de Plaine Commune	Toutes
Bruno HUISMAN, délégué titulaire de Valmondois, à Pierre-Edouard, EON, Vice-président et délégué titulaire de Méry-sur-Oise	Toutes
Danielle RIPERT, déléguée titulaire de Boucle Nord de Seine, à Bruno PEREZ délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Alain SCHUMACHER, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est à Jacques PHILIPPON, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne	Toutes
Philippe SUEUR, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, à Luc STREHAIANO, Premier Vice-président et délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Toutes
Georges SIFFREDI, vice-président et délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à Richard DELL AGNOLA, vice-président et délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre	Toutes

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.